

Monsieur Philippe LEDENVIC  
Président de l'Autorité Environnementale  
Ministère de la Transition écologique  
6 Rue René Leduc Tour Séquoia  
92055 La Défense CEDEX

Lyon, le

Référence : D2022-312  
Affaire suivie par : Jérôme PRUDHOMME  
Email : [jerome.pruddhomme@reseau.sncf.fr](mailto:jerome.pruddhomme@reseau.sncf.fr)

Objet : Désistement de la démarche de recours gracieux relatif à la décision de l'Autorité  
environnementale CGEDD n° : F-084-22-C-0076 du 31 mai 2022

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'opération de modernisation de l'Axe de Paris à Clermont-Ferrand, SNCF Réseau a initié par le courrier référencé D2022 – 268, et daté du 25 juillet 2022 un recours gracieux relatif à la décision de l'Ae F-084-22-C-0076 datée du 31 mai 2022.

La poursuite des échanges entre SNCF Réseau et l'Ae en septembre 2022 amène SNCF Réseau à se désister de la démarche de recours gracieux.

Ainsi, la décision de l'Ae du 31 mai 2022 s'impose à l'opération de Modernisation de l'Axe de Paris à Clermont Ferrand.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Béatrice LELOUP

DocuSigned by:  
  
DDCF839C917B434...  
Directrice Territoriale